

Situation d'intimidation en CPE

Au CPE L'intimidation c'est non, il existe deux clans distincts : celui des éducatrices « les plus anciennes » et celui des « nouvelles » éducatrices. Des tensions sont présentes depuis plusieurs années, notamment en raison des avantages conférés par la convention collective dont les plus anciennes bénéficient (ex. : choix de groupe, choix des vacances...). Il existe également des divergences d'opinions sur les pratiques éducatives à mettre en œuvre auprès des enfants.

Julie est éducatrice à la pouponnière depuis plus de 35 ans. C'est elle qui possède le plus d'ancienneté au sein de l'équipe de travail. Julie revient d'une absence de plus de 12 mois pour épuisement professionnel. Elle est présentement en retour progressif dans son groupe initial à la pouponnière à raison de deux jours par semaine. Elle travaille avec Mélissa, une éducatrice appartenant au clan des « nouvelles ».

La gestionnaire du CPE convoque une réunion d'équipe afin de discuter des orientations pédagogiques et de différents points à l'ordre du jour. Lors de cette réunion qui se tient en présentiel, Mélissa chuchote à l'oreille de ses collègues du clan des « nouvelles ». Elle ridiculise et critique les propos et les idées de Julie quant aux orientations pédagogiques discutées. Elle mentionne ouvertement : « qu'est-ce que tu racontes, c'est stupide, on ne fait plus les choses comme ça depuis des mois. T'étais pas là pendant 12 mois ! Les choses ont changé pendant ton absence tu sauras et pour le mieux à part ça ! » Elle invite son clan à intervenir ouvertement pour se moquer à leur tour de Julie. De plus, elle mentionne à d'autres reprises : « On le sait bien toi, t'es pas faite ben solide et ben forte pour travailler en CPE. Nous on a dû travailler au front pendant que toi tu te prélassais chez vous à rien faire pendant 1 an ».

Questions

En fonction de la situation présentée dans la mise en situation :

1. Quelles sont les manifestations pouvant s'apparenter à de l'intimidation ?

2. Connaissez-vous d'autres manifestations qui pourraient se présenter au CPE/BC ?

3. Quels sont les impacts potentiels sur de cette situation pour les parties suivantes :

La victime ?

La ou les personnes témoins ?

La ou les personnes faisant de l'intimidation ?

La direction générale ?

4. Quelles sont les actions que pourrait prendre la personne témoin de l'intimidation ?

5. Quelles sont les actions que pourrait prendre une personne victime d'intimidation ?

Notes personnelles à la suite des échanges

Ce document est tiré de l'initiative de l'AQCPE « dupersilentrelesdents.com », un projet révélateur qui souhaite mettre en lumière les comportements de harcèlement psychologique et d'incivilité et informer à la fois employés et employeurs sur leur pouvoir d'agir.

Parce que chacun d'entre nous est témoin d'incivilité ou de harcèlement à un moment ou un autre et chacun réagit différemment. (Un peu comme l'orsque l'on voit une personne avec une brindille de persil coincée entre les dents, il est difficile de savoir comment réagir.)

L'objectif ultime ? Encourager les milieux de travail à être exempts de harcèlement !



Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son [Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.](#)